

Dans le Var, triplé pour LR Guiol obtient un siège

Avec trois sièges remportés sur quatre, Les Républicains ne réussissent pas le grand chelem. Michel Bonnus, Françoise Dumont, Jean Bacci et André Guiol sont les nouveaux sénateurs du Var



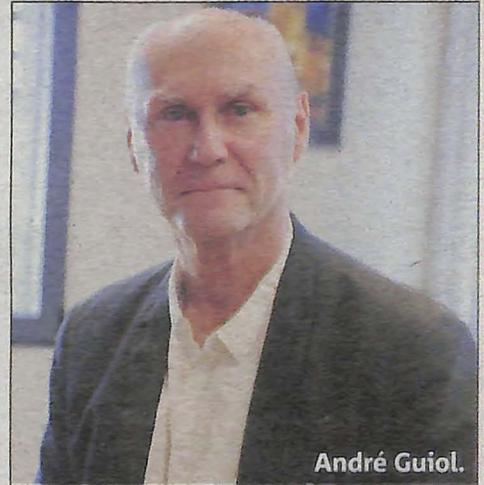
Michel Bonnus.



Françoise Dumont.



Jean Bacci.



André Guiol.

Tous ensemble... pour aller voter

Avec Michel Bonnus, Françoise Dumont et Jean Bacci, le Var retrouve aujourd'hui une configuration politique similaire à celle de 1995 et de 2004 où la droite comptait déjà trois sénateurs. Elle reprend ainsi le troisième siège que le Front national (devenu Rassemblement national) lui avait ravi en 2014. La sortante Claudine Kauffmann, ex-FN ayant rejoint Debout la France, a chuté, alors que le RN Fabrice Longo ne réussit pas à s'imposer. LR rêvait de grand chelem, mais c'est André Guiol, le maire de Néoules, qui récupère le siège du sénateur sortant Pierre-Yves Collombat, malgré la concurrence de deux listes menées l'une par le Parti communiste et l'autre par les écologistes.

L'abstention n'est pas de mise pour les grands électeurs ⁽¹⁾ qui ont l'obligation d'aller voter ⁽²⁾. Au nombre de 2 249 dans le Var, ils ont fait la queue, dès l'ouverture du scrutin à 8 h 30 en préfecture de Toulon, pour accomplir leur devoir. Une affluente bien canalisée, de l'arrivée jusqu'à la sortie, par l'organisation, qui a mobilisé une vingtaine de personnels de la préfecture et de prestataires extérieurs pour la sécurité. Un sens de circulation a ainsi été mis en place pour que les électeurs ne se croisent pas. L'architecture du bâtiment préfectoral, qui accueillait cette élection pour la première fois en lieu et place du tribunal judiciaire de Toulon, s'est révélée parfaitement adaptée à l'exercice. Chacun, muni de sa convocation et de son numéro, s'est présenté à l'accueil,



Le bâtiment de la préfecture a permis de mettre en place un circuit pour respecter les gestes barrière.

(Photos Sophie Louvet)

puis a été orienté vers l'un des douze bureaux de vote répartis dans diverses salles du bâtiment, chaque bureau de vote étant tenu par quatre grands électeurs.

Dans une ambiance bon enfant, ces élus et délégués des conseils municipaux, ont souvent fait le voyage à plusieurs. Y compris parfois en transport en commun.

On a vu ainsi des bus de la ville de Vidauban ou de Brignoles, déposer les votants et venir les récupérer. « C'est l'occasion de se retrouver dans un contexte sympathi-

que, de faire un repas d'élus, tous ensemble » a commenté Didier Brémont, le maire de Brignoles en remontant dans le bus.

Hier soir, les résultats ont été proclamés à 19 h 30 par la présidente du tribunal judiciaire.

V. G.

1. Des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux, et des délégués des conseils municipaux : ces derniers représentent 95 % des grands électeurs. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2014 par les recensements. Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

2. S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur. Si la non-participation au scrutin n'est pas justifiée, l'électeur sénatorial encourt une amende de 100 euros.



2250 électeurs, répartis en douze bureaux de vote, étaient appelés aux urnes.



Les grands électeurs de Brignoles sont venus et repartis tous ensemble en bus.

Les résultats

1. Liste Ensemble pour un Var uni et solidaire (LR) : 1 142 voix (52,48 % des votes exprimés). **Élus** : Michel Bonnus, Françoise Dumont, Jean Bacci.
2. Liste La France des territoires, une passion commune (LUC) : 470 voix (21,60 %). **Élu** : André Guiol.
3. Liste localiste présentée par le Rassemblement National pour le rééquilibrage territorial (LRN) : 273 voix (12,55 %).
4. Liste pour des territoires responsables, solidaires et écologiques (LUG) : 146 voix (6,71 %).
5. Liste Le Var au cœur (LDVD) : 98 voix (4,50 %).
6. Liste Le Var à gauche (LCOM) : 47 voix (2,16 %).

Sur les 2 249 grands électeurs inscrits, 2 224 ont voté et 2 176 se sont exprimés.